



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Viticulture vaudoise : un plan d'action pour un secteur dynamique et tourné vers l'avenir

Face à une situation particulièrement difficile pour le secteur vitivinicole, le Département de l'agriculture, de la durabilité, du climat et du numérique (DADN, en collaboration étroite avec les acteurs de la branche, lance un plan d'action ambitieux pour la période 2025-2028 intitulé « Avenir de la viticulture vaudoise ».

La viticulture contribue de manière significative au patrimoine cantonal et soutient le développement d'autres secteurs économiques tels que le tourisme, l'hôtellerie et la restauration. Elle offre également un cadre paysager remarquable, apprécié tant par les entreprises implantées sur l'Arc lémanique que par les habitantes et habitants du canton. Il est essentiel de préserver cet héritage et de soutenir les nouvelles générations dans la réinvention du métier de vigneron.

La viticulture vaudoise traverse une période de grande incertitude. Entre 2023 et 2024, la consommation de vin en Suisse a diminué de 16 % (10 % dans le canton de Vaud), tandis que deux tiers du vin consommé sont importés. Par ailleurs, les récoltes 2024 ont été réduites d'environ 30 % en raison du mildiou et du gel printanier. Ces éléments accentuent les tensions dans la filière, qui fait face à des contraintes de trésorerie et à des défis en matière de planification. Le Canton a déjà mis en œuvre plusieurs mesures de soutien qui ont contribué à stabiliser la situation.

La Confédération poursuit son appui à la viticulture suisse. Le Conseiller fédéral Guy Parmelin a annoncé une série de mesures visant à étudier le renforcement la protection aux frontières, saluées par le Canton de Vaud et soutenues par le Grand Conseil, via la résolution Florence Gross et consorts, au nom des groupes PLR et UDC.

Trois axes cantonaux

Au niveau cantonal, le DADN collabore avec les acteurs viti-vinicoles – la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV), la Fédération vigneronne vaudoise (FVV) et l'Office des vins vaudois (OVV) – pour mettre en œuvre le plan « Avenir de la viticulture vaudoise » pour 2025-2028. Ce plan s'articule autour de trois axes :

1. Marché

Cet axe vise à renforcer la présence des vins vaudois sur les marchés nationaux et internationaux grâce à une stratégie élaborée par la CIVV et mise en œuvre par l'OVV. Très attendu par la branche, il prévoit la mise en place d'indicateurs économiques pour assurer un suivi régulier des prix du vin en vrac et du raisin. Parmi les mesures envisagées figure une promotion ciblée dans les régions de Berne, Soleure, Lucerne et Bâle,. Le dispositif inclut également la création d'un guichet unique, en partenariat avec Swiss Wine Promotion, pour faciliter les démarches d'exportation et l'accès aux informations réglementaires. En plus du budget de l'OVV, la branche souhaite utiliser le Fonds de prévoyance pour les risques non assurables (FPRNA). Le DADN élabore donc de suite un changement législatif pour pouvoir utiliser ce fonds pour cet axe. Il soumettra ce projet au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. A terme, il envisage ainsi de mobiliser au maximum 3,5 millions de francs.

2. Production

Le deuxième axe prévoit une enveloppe globale de 12,5 millions de francs. Conformément à la motion Maurice Neyroud, un moratoire de trois ans (2026-2028) sur les nouvelles plantations hors du cadastre viticole actuel est préconisé pour contribuer à la stabilisation du marché. Des mesures structurelles élaborées par la branche visent également à adapter le vignoble. Ainsi, 3,8 millions sont prévus pour accompagner la reconversion de surfaces viticoles vers d'autres cultures ou vers des jachères fleuries. Ces mesures seront intégrées dans la révision du Règlement sur les vins vaudois (RVV), avec la mise en œuvre du plan de relance AOC et la révision des grands crus. Dans ce budget, un montant de 8.7 millions est destiné à compenser les coûts liés aux vignes en pente et en terrasses, à réduire les risques phytosanitaires, à encourager la conversion biologique ainsi qu'à la plantation de cépages résistants aux maladies fongiques.

3. Relève et maintien des exploitations

Enfin, le plan consacre 1,2 million de francs à la relève viticole. Il prévoit notamment des aides financières pour faciliter la reprise de domaines, que ce soit dans ou hors du cadre familial ainsi qu'un soutien à la formation et à la promotion des métiers de la vigne en partenariat avec Agrilogie et la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Le plan vise à mobiliser au total 17,2 millions de francs sur quatre ans, dont plus de 80 % proviennent de fonds existants : le Plan Climat, le crédit-cadre des Améliorations foncières, le Fonds de soutien à l'économie durable et le FPRNA sous réserve de l'accord du Parlement. Le solde devra être réaffecté depuis le budget ordinaire de la DGAV.

Avec l'appui du Conseil d'Etat, la cheffe du Département de l'agriculture, de la durabilité et du climat et du numérique réaffirme son engagement à accompagner l'évolution du secteur vitivinicole vaudois vers un modèle plus robuste, innovant et durable. « Avec ce plan d'action, la viticulture vaudoise dispose d'outils financiers et réglementaires solides pour se développer, valoriser ses terroirs et renforcer sa présence sur le marché suisse et international », déclare Valérie Dittli.

Lausanne, le 13 novembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DADN, Valérie Dittli, conseillère d'Etat, [021 316 20 00](tel:0213162000)

DADN, Frédéric Brand, directeur de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières,
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, [021 316 61 98](tel:0213166198)

Olivier Mark, président de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV), [079 752 15 41](tel:0797521541)

François Montet, président de la Fédération vigneronne vaudoise, [079 422 94 22](tel:0794229422)

Michel Rochat, président de l'Office des vins vaudois, [079 934 76 97](tel:0799347697)

TÉLÉCHARGEMENT(S)